

AVIS D'AUTORISATION ET DE RÈGLEMENT D'UNE ACTION COLLECTIVE CANADIENNE
AUTORISÉ PAR LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

Si vous avez acheté un produit Aveeno dont l'étiquette porte la mention « Active Naturals », vous pourriez être membre d'une action collective.

For the notice in English, visit www.aveenoactivenaturalssettlement.ca

Un règlement proposé a été conclu dans le cadre d'une action collective concernant la commercialisation et la vente de produits Aveeno Active Naturals au Canada. Le Représentant dans le cadre de cette poursuite allègue que les publicités et les déclarations faites par Johnson & Johnson Inc., Johnson & Johnson et Johnson & Johnson Consumer Companies Inc. (les « Défenderesses ») relativement aux produits Aveeno Active Naturals sont fausses ou trompeuses étant donné qu'elles laissent croire aux consommateurs que leurs ingrédients sont naturels. Les Défenderesses nient tout acte répréhensible, et aucun tribunal n'a conclu qu'elles avaient commis quelque acte répréhensible que ce soit.

Suis-je un membre du groupe? Vous êtes un membre du groupe si vous avez acheté au moins un des produits Aveeno Active Naturals admissibles au Canada le 28 septembre 2021 ou avant cette date. Toutefois, (i) les personnes qui ont acheté des produits Aveeno Active Naturals aux fins de revente; (ii) les personnes qui ont des réclamations pour des blessures corporelles découlant de l'utilisation des produits Aveeno Active Naturals; (iii) les personnes qui sont liées aux Défenderesses (telles que leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés anciens ou actuels ou les membres de leur famille immédiate); et (v) le juge saisi de l'action collective ainsi que les membres de sa famille immédiate, sont exclus du groupe. Vous pouvez obtenir plus d'information sur les produits Aveeno Active Naturals qui sont visés par le règlement à l'adresse www.aveenoactivenaturalssettlement.ca ou en appelant au +1-855-680-0660.

Que puis-je recevoir dans le cadre du règlement? Un fonds de 675 000,00 \$ US

Ces indemnités peuvent faire l'objet d'un rajustement au prorata, à la hausse (jusqu'à un montant maximal de 126 \$ CA par ménage) ou à la baisse, proportionnellement au nombre de réclamations approuvées. Vous pouvez obtenir un avis détaillé et des copies du formulaire de réclamation à l'adresse www.aveenoactivenaturalssettlement.ca ou en appelant au +1-855-680-0660.

Quelles sont mes options?

1. Si vous êtes d'accord avec l'objet de cette action collective et le règlement proposé, vous n'avez rien à faire pour l'instant. Lorsque l'entente de règlement aura été approuvée, si vous souhaitez soumettre une réclamation, vous DEVEZ envoyer un formulaire de réclamation au plus tard le **11 mars 2022**. Vous pouvez remplir un formulaire de réclamation en ligne à l'adresse www.aveenoactivenaturalssettlement.ca ou obtenir un formulaire de réclamation sous format électronique ou papier auprès de l'Administrateur du règlement ou des Avocats du groupe.

2. Si vous ne souhaitez pas participer au règlement, vous pouvez vous exclure du groupe au plus tard le **3 janvier 2022**. Si vous vous excluez, vous ne pourrez pas obtenir de l'argent dans le cadre de ce règlement si celui-ci est approuvé.

3. Vous pouvez également vous opposer à quelque partie du règlement que ce soit, et la Cour prendra en considération votre point de vue. Votre opposition doit être faite en temps opportun, par écrit et vous devez y inclure une preuve comme quoi vous êtes membre du groupe. Veuillez noter que la Cour ne peut modifier les modalités du règlement. Toute opposition sera utilisée par la Cour pour déterminer s'il y a lieu d'approuver ou non le

convertis en dollars canadiens (le « **Fonds de règlement** ») sera créé pour payer aux membres du groupe une partie du coût des produits Aveeno Active Naturals qu'ils ont achetés et pour le paiement des frais de notification et d'administration relatifs aux réclamations, des honoraires et débours des avocats du groupe, des frais de dépôt en mains tierces ainsi que des taxes et impôts liés au Fonds de règlement. Les Défenderesses apporteront également des modifications aux étiquettes des produits Aveeno Active Naturals.

Lorsque que l'entente de règlement aura été approuvée par la Cour, les membres du groupe pourront soumettre un formulaire de réclamation dûment rempli et avoir droit à un remboursement en argent maximal de 3,15 \$ CA pour chaque produit Aveeno Active Naturals admissible acheté, jusqu'à concurrence de 20 produits par ménage, sans preuve d'achat.

règlement.

La Cour tiendra une audience le **2 février 2022 à 9h30, dans la salle 16.02 du Palais de justice de Montréal situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec)**. À cette audience, la Cour examinera le caractère équitable, raisonnable et adéquat du règlement et décidera s'il y a lieu d'approuver ou non les honoraires et débours des Avocats du groupe. Vous pouvez assister à l'audience, et vous pouvez retenir les services de votre propre avocat à vos frais, mais ni l'un ni l'autre n'est nécessaire. La Cour prendra en considération les oppositions formulées par écrit et en temps opportun, et elle entendra les personnes qui lui ont demandé par écrit au préalable la permission de prendre la parole à l'audience. Après l'audience, la Cour décidera si elle approuve le règlement.

Que dois-je faire si j'ai des questions? Le présent avis n'est qu'un résumé. Vous trouverez un avis détaillé ainsi que l'entente de règlement et les autres documents déposés dans le cadre de cette poursuite en ligne à l'adresse

www.aveenoactivenaturalssettlement.ca. Pour obtenir plus d'information, vous pouvez appeler l'Administrateur du règlement au +1-855-680-0660 ou lui écrire à l'adresse Info@aveenoactivenaturalssettlement.ca ou communiquer avec les avocats du groupe (Attn : Jeff Orenstein) par téléphone au 514-266-7863, poste 2 ou par écrit à l'adresse jorenstein@clg.org